



Commandement de quitter les lieux

Par **cityville**, le **03/08/2011** à **20:51**

Bonjour, Je viens vers vous car je vais être expulsé du logement le 23/08/11. Au mois de mai mon médecin a dû m'arrêter pour une grossesse à risque je me suis retrouvé sans salaire depuis le mois de juin je n'ai pas pu payer une partie de l'apurement mais là l'assurance maladie a commencé à me payer mes indemnités et j'ai envoyé 250 euros ce que je devais faire tout les mois le loyer encouru a été réglé. Je dois accoucher vers la fin du mois d'août début septembre. J'ai demandé au juge d'exécution un délai car j'ai fait une demande de logement mais je n'ai toujours pas de réponse. Ni du juge, ni pour la demande. J'ai également un autre enfant de 3 et demi qui va reprendre l'école au mois de septembre. Que puis-je faire d'autre svp pour qu'on ne puisse pas nous expulser et qu'on ne nous prenne pas nos enfants?

Par **cocotte1003**, le **04/08/2011** à **02:42**

Bonjour consultez rapidement une assistante sociale car si vous avez repris le règlement de vos loyers, elle peut vous obtenir le Fond de Solidarité au Logement qui vous aidera à régler vos retards, cordialement

Par **cityville**, le **04/08/2011** à **07:41**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse

Je vais aussitot voir l'assistante sociale
merci